

Département de la  
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

-----  
Arrondissement  
de  
BEAUNE  
-----

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
-----

Convocation du  
06 décembre 2023

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président.

**MEMBRES TITULAIRES** : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAUT), Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

**EXCUSES** : François MARQUET, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Sandra MICHAUD, Jacques MERRA, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier BAYLE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

**ABSENTS** : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Pascal ROCHET, Florence ZITO, Claude CHARLES.

**POUVOIRS** : François MARQUET a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

Isabelle CHAPUILLIOT a donné pouvoir à Philippe ROUARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

-----  
**C/23/129 - OBJET : EAU POTABLE – VOTE DES TARIFS 2024**  
-----

Vu les disparités sur tout le territoire et la multiplicité des tarifs d'eau potable sur les différents secteurs géographiques constituant la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

Considérant la poursuite de l'harmonisation des tarifs enclenchée en 2019 pour 6 ans,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation Eau Potable du 06 décembre 2023,



Il est proposé la liste des tarifs ci-après, comprenant la poursuite du lissage sur les tarifs en régie comme en secteur de Délégation de Service Public, sans hausse supplémentaire.

## 1- Tarifs en régie

L'application du lissage des tarifs sans augmentation du produit global serait de :

	Nuits-Saint-Georges	Villars-Fontaine	Villers-La-Faye	Territoire ex CC Gevrey	Segrois
Forfait eau € HT / an pour un compteur 15mm	41.24 €	41.91 €	40.20 €	41.86 €	41.60 €
Redevance € HT/m³ avec FFR	1.66 €	1.46 €	1.46 €	1.51 €	1.46 €
Dont Fonds Financier de Renouvellement FFR (Agence de l'Eau)	0.0075 €	0.2000 €	1.1000 €	0.5500 €	0.5500 €
Piscine publique	1.38 €				
Eau industriels catégorie 1	1.38 €	1.20 €	1.20 €	1.23 €	1.07 €
Eau industriels catégorie 2	1.07 €	0.93 €	0.93 €	0.95 €	0.83 €
Préservation des ressources € HT/m³ (Agence de l'Eau)	0.0567 €	0.0584 €	0.0729 €	0.0878 €	0.0462 €

*Nota : la piscine et les industriels sont soumis à l'application du FFR comme tous les usagers.*

Communes du territoire Ex-CC Gevrey : Bévy, Brochon, Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Chevannes, Collonges-lès-Bévy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Détain-et-Bruant, Gevrey-Chambertin, L'Etang-Vergy, Fixin, Messanges, Morey-Saint-Denis, Reulle-Vergy, Semezanges, Ternant, Urcy, Valforêt

FORFAIT ABONNEMENT par type de compteur	Nuits-Saint-Georges	Villars-Fontaine	Villers-La-Faye	Territoire ex-CC Gevrey	Segrois	
Calibre 15	41.24 €	41.91 €	40.20 €	41.86 €	41.60 €	PARTICULIERS
Calibre 20	40.32 €	44.25 €	43.75 €	44.85 €	44.59 €	
Calibre 25	57.57 €	44.24 €	43.75 €	44.85 €	44.59 €	
Calibre 30	68.76 €	68.09 €	67.59 €	51.75 €	51.49 €	COLLECTIFS
Calibre 40	102.40 €	102.40 €	102.40 €	78.40 €	78.40 €	INDUSTRIELS
Calibre 50	163.94 €	163.94 €	163.94 €	117.49 €	117.49 €	
Calibre 60	223.77 €	223.77 €	223.77 €	147.41 €	147.41 €	
Calibre 80	226.25 €	226.25 €	226.25 €	148.65 €	148.65 €	
Calibre 100	284.83 €	284.83 €	284.83 €	182.54 €	184.54 €	

## 2- Tarifs en DSP

L'harmonisation des tarifs s'applique aussi pour les communes en délégation Eau Potable.

	<b>Hautes-Côtes (1)</b>	<b>Sud Dijonnais (2)</b>	<b>Premeaux -Prissey</b>	<b>Secteur de Vosne (3)</b>	<b>Plaine de Nuits (4)</b>
Forfait Eau € HT / an	15.96 €	16.05 €	15.05 €	16.46 €	16.05 €
Redevance € HT/m <sup>3</sup> avec FFR	0.3460 €	0.3960 €	0.3910 €	0.3910 €	0.3660 €
FFR - Fonds Financier de Renouvellement	0.2000 €	0.2000 €	0.2000 €	0.2000 €	0.2000 €
Eau Industriels catégorie 1	0.3100 €	0.3600 €	0.3530 €	0.3530 €	0.3280 €
Eau Industriels catégorie 2	0.2400 €	0.2750 €	0.2750 €	0.2750 €	0.2550 €

(1) Communes Hautes-Côtes : Arcenant, Chaux, Fussey, Magny-les-Villers, Marey-lès-Fussey, Meuilley

(2) Communes Sud Dijonnais : Barges, Broindon, Corcelles-lès-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Bernard, Saint Nicolas-les-Cîteaux, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-rue, Savouges, Villebichot

(3) Communes Secteur de Vosne : Flagey-Echézeaux, Gilly-les-Cîteaux, Vosne-Romanée, Vougeot

(4) Communes Plaine de Nuits : Agencourt, Argilly, Boncourt-le-bois, Comblanchien, Corgoloin, Gerland, Quincey, Villy-le-moutier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs communautaires de l'eau potable comme présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,  
Pascal GRAPPIN.


